

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL

DU 17 AVRIL 2026

CONVOCATION DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, par convocation du 02 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Simon DE CONTI-Michelina MINEO-Pierre SOULET-Florent TAFFARELLO-

Excusés : Éric SAZY

Odette FAGET qui avait donnée procuration à Simon DE CONTI

Fabienne SOULIé qui avait donnée procuration à Julien BARZI

Secrétaire : Isabelle BRUNO

Invitée : Isabelle NARCISSE secrétaire de Mairie

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	8	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques sur le projet des comptes-rendus de séance du conseil municipal des 20 mars 2026. Sans aucune remarque le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Déplacement sur site pour la voirie accès « Le Cuing »

L'ensemble des membres du Conseil Municipal se déplace sur le chemin du Cuing pour trouver une solution aux travaux pour donner suite aux dégâts d'orage

1. Vote des budgets du Centre Communal d'Action Sociale

De retour Monsieur le Maire invite les membres du Centre communal d'Action Sociale à ce prononcer sur les budgets :

Présents du Conseil : Thierry ROUVILLAIN-Isabelle BRUNO-Florent TAFFARELLO.

Présents extérieurs : Martine MOLBERT-Virginie FOU DI – François DENILLE

Excusé : Hugues MARQUIER

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 :DL 2026/01

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le **conseil municipal élit son président**. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur DENILLE François doyen d'Age ;

Vu l'accord de la commune portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats

Il est proposé à l'assemblée la synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2025.

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévisions budgétaires	0.00 €	0.00 €
	Recettes réalisées	00.00 €	00.00 €
	Restes à réaliser	00.00	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	0.00 €	3 286.70 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	0.00 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	0.00 €	0.00€
Résultats antérieurs reportés		0.00 €	3 286.70 €
Résultats clôture		0.00 €	3 286.70 €
Différence entre les	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

restes à réaliser			
Résultats cumulés	Excédent/déficit	0.00 €	3286.70 €

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à 5 **VOIX** pour Monsieur le Président s'étant retiré :

- **CONSTATENT** que les données de l'ordonnateur pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les données du comptable relatives aux différents comptes sont conformes
- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus
- **RECONNAISSENT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETENT** le Compte Financier Unique 2025 selon les résultats arrêtés ci-dessus qui est validé

OBJET : affectation du résultat de l'exercice 2025 : DL2026-02

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		3 286.70 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		3 286.70 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
 <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	3 286.70 €
 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		3 286.70 €

OBJET : Approbation du BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2026 du Budget Primitif comme suit :

- En Fonctionnement : Dépenses = 3 286.70€
Recettes = 3 286.70 €
- En Investissement : Il précise qu'il n'y a pas de section d'investissement
- Reste à réaliser 2025 : néant

L'ensemble des membres du CCAS adoptent le Budget Primitif du CCAS 2026 à l'unanimité.

1. Vote des taux d'imposition : DL2026/25

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation (TH).

Il précise que la base d'imposition prévisionnelles 2026 sur la taxe foncière bâti a augmenté tandis que les basses du Foncier Non Bâti et de la Taxe d'habitation sont en baisse mais quand raison du coût de la vie il ne souhaite pas augmenter ces taux pour 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.91	34.91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	69.84	69.84
Taxe d'Habitation (TH)	13.47	13.47

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide 10 Voix pour 0 contre 0 abstention de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.91
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 69.84
- Taxe d'Habitation : 13.47

2. Vote du budget primitif 2026 : DL2026/26

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle BRUNO est élue Secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal est voté en nomenclature M57 et présente au conseil le Budget Primitif 2026 de la Commune.

Monsieur le Maire appelle le conseil à poser des questions si nécessaire.

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

- **Le Conseil**, Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents (7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)
- Au vu de la présentation globale du budget primitif 2026
- **Arrête et approuve** le budget primitif 2026 comme suit :
- Section de fonctionnement : aux chapitres

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011	454 679.71€	002	419 535.71 €
012	114 150.00 €	70	3 958.00 €
014	200.00 €	73	20 701.00 €
042	3 472.00 €	731	145 000.00 €
65	168 936.00 €	74	103 318.00 €
66	8 183.00 €	75	73 051.00 €

TOTAL	765 763.71 €	TOTAL	765 763.71 €
--------------	---------------------	--------------	---------------------

- Section d'investissement : aux articles

Articles	Dépenses	Articles	Recettes
1641	29 000.00€	021	16 143.00 €
165	3 000.00 €	2802	3 472.00 €
203	22 909.00 €	10222	2 201.00 €
2131op 131	1 700.00 €	1068	96 709.98 €
2135 op132	2 800.00 €	10226	1 000.00 €
2152 op 113	408 917.00 €	1321	108 318.00 €
001	52 077.98 €	1322	72 000.00 €
		1323	210 560.00 €
		1345	7 000.00
		165	653.00 €
		238(041)	32 019.00 €
		2802 (040)	3 472.00 €
TOTAL	552 422.98 €	TOTAL	552 422.98 €

3. Vote pour l'avenant en moins-value du lot 2 « aménagement centre bourg » : DL2026/23

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant à moins-value pour le Lot 1 Espaces Verts dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du cœur de village.

L'entreprise SUD OUEST Paysage sise 51 route d'Agde Domaine du Girou à Saint-Marcel Paulel qui détient un montant initial du marché public

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT : 64 682.94 €
- Montant TTC : 77 619.53 €

Propose un montant d'avenant avec un Taux de la TVA :20 %

- Montant HT : - 7 332.13 €
- Montant TTC : - 8 798.55 €

Nouveau montant du marché public avec un Taux de la TVA :20 %

- Montant HT : 57 350.81 €
- Montant TTC : 68 820.97 €

Il demande au Conseil de se prononcer :

Le conseil, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'avenant en moins-values
 - D'un montant HT de -7332.13 € soit - 8 798.55 € TTC
- Valide le nouveau montant du marché avec un Taux de la TVA :20 %
Montant HT : 57 350.81 € soit un montant TTC : 68 820.97 €

4. Déclaration sous traitance lot 1 « poste métallerie » : DL2026/24

Dans le cadre des travaux de l'aménagement des espaces publics du Cœur de Village Lot 1 VRD/mobilier signé à L'entreprise JEAN LEFEBVRE Midi-Pyrénées sise 1 rue de la Production à Castanet Tolosane (31321) monsieur le Maire présente une déclaration de sous-traitance pour l'entreprise Métallerie Toulousaine sise 19 impasse Didier Daurat à Toulouse (31400) pour la fourniture et pose de Garde-Corps pour un montant de 18 930 € HT soit 22 716 € TTC.

Il demande au conseil de se prononcer :

Le Conseil, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à *l'unanimité*

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la déclaration de sous-traitance entre l'Entreprise JEAN LEFEBVRE pour l'entreprise Métallerie Toulousaine pour le poste serrurerie dans le cadre de la pose de Garde-Corps pour un montant de 18 930 € HT soit 22 716 € TTC.

5. Nettoyage réseaux centre bourg Eaux pluviales et Eaux usées

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer un nettoyage du réseau d'Eau Pluviale au niveau du centre bourg. Faire des demandes de devis.

6. Questions diverses

- Faire élaborer un devis pour le nettoyage de la salle des fêtes et demander un contrôle du réseau Electrique
- Demande un devis et voir les financements pour la mise en place d'un éclairage LED à la Salle des Fêtes
- Mise en place des marches pour faire office de bancs et de protection pour la fontaine place du 19 mars
- Acheter un carnet pour pouvoir établir des procès-verbaux
- Demander à Réseau 31 établir un contrôle à chaque vente sur le réseau assainissement collectif.

La séance est levée à 23 h 20

Le Président,



La Secrétaire,

